

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-05-39****COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2026****DESIGNATION DES MANDATAIRES POUR SIEGER AU SEIN DES INSTANCES DE LA SPL UNITOM 33**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h45, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle des fêtes de Massugas, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Président.

Date de la convocation : 5 mai 2026

Délégués en exercice : 39 Délégués présents à l'ouverture de la séance : 34 Pouvoirs : 3

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Muriel ALBOUY, Directrice Administrative et Financière, Adjointe au DGS.

Société Votebox : Jean-Philippe CARPENTIER, Intervenant

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : Mme DELLIS Aurore, DUDON Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de LEOCATA-BLACK Marlène), POCINO Robert, ESCALIER Fernand / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUGUEC Yannick / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, JOVIN Denis, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DELBANCUT Eric / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BAIA Patrick, CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, HOUNIEU Jean-Philippe, MERY Aurore, PILLON Isabelle, RIBEYREIX CLAYTON Jennifer, CONORD Diana, NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Sébastien, RICAUD Fabrice, SUADEAU Damien.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LEOCATA-BLACK Marlène (donné pouvoir à Mme LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** PLAT TRISTAN (donné pouvoir à M. NORMAND Mathieu) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry (donné pouvoir à M. BOUTY Gilbert).

Absent excusé :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : QUEBEC Christophe.

Absent non excusé :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques

Délégués présents n'ayant pas droit de vote :

Communauté de communes du Pays Foyen : NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan).

Communauté de communes du Grand ST Emilionnais : AMOREAU Pascal ; MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** Mme CASTENET Isabelle / **Communauté de communes du Pays Foyen :** DESROZIER Marie-Hélène, HOSPITAL Patrick / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** DERC Pascal



DESIGNATION DES MANDATAIRES POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DE LA SPL UNITOM 33

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1531-1 et L.1524-5, L.2121-33

Vu les statuts de la SPL UNITOM 33,

Vu la convention de Groupement d'Autorités Concédantes en date du 05 mars 2026,

Il convient de désigner :

- un représentant pour siéger au Conseil d'Administration,
- un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale en qualité de titulaire. Suppléant possible non obligatoire

Considérant la règle de déport : « Les candidats aux fonctions de représentant de la collectivité au Conseil d'Administration ne devront pas prendre part au vote sur leur désignation conformément à l'article L.1524-5 du CGCT ».

Considérant cette règle de déport, Fabrice MICHEL, Président et Jean-Pierre CHAUMARD, Vice-Président, sont sortis de la salle où se tenait la séance et n'ont pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Bruno MARTY, Vice-Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, **décide** :

- **DÉSIGNER** Monsieur Fabrice Michel pour représenter l'USTOM au sein du Conseil d'Administration de la SPL UNITOM 33
- **AUTORISER** Monsieur Fabrice Michel à accepter toutes fonctions liées à son mandat de représentation au sein de la SPL UNITOM 33 et notamment la fonction de Président du Conseil d'Administration ;
- **DÉSIGNER** Monsieur Fabrice Michel pour représenter l'USTOM au sein de l'Assemblée Générale de la SPL UNITOM 33 et Jean-Pierre Chaumard pour le suppléer en cas d'absence.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

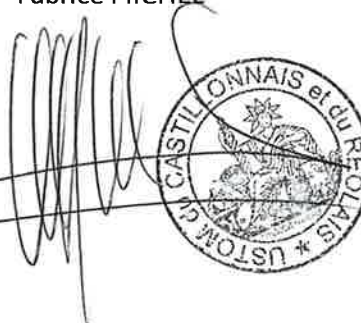
La Secrétaire de séance

Marie-Claude LAVIGNAC



Le Président

Fabrice MICHEL



Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :
Par publication ou notification le